BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 23 octobre 2020	***N° 2020-384***

Convocation du 16 octobre 2020
Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 23 octobre 2020**	***Délibération***
	Direction générale Haute qualité de vie **Direction de l'Eau**	***N° 2020-384***

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif - Décision - Autorisation

---

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), Bordeaux Métropole présente à l'assemblée délibérante le Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, destiné notamment à l'information des usagers.

Cette obligation doit être remplie au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif.

De plus, et conformément aux articles L1411-13 et 1411-14 du CGCT, ce document sera mis à la disposition du public au siège de Bordeaux Métropole.

I) Service public de l'eau potable

- Faits marquants et chiffres clés de l'année 2019

L'année 2019 est marquée par un déficit de recharge hivernale (pluviométrie de novembre 2018 à mars 2019), qui a heureusement été compensé par une pluviométrie exceptionnelle de fin d'année (308 mm sur le seul mois de novembre), pour atteindre une valeur normale de 1088 mm en cumul annuel. Parallèlement à cela, les volumes vendus ont de nouveau très nettement augmenté en 2019, notamment du fait du climat particulièrement chaud constaté sur l'année 2019.
Ceci explique en partie la hausse des prélèvements observée sur la nappe de l'Eocène cette année (+0,47 millions de m³ (Mm³) par rapport à 2018, mais toujours -1,28 Mm³ par rapport à 2017 qui était une année particulièrement sèche), et ceci malgré la remise en service partielle de la ressource Gamarde qui a permis de prélever 1,28 Mm³ dans la nappe Oligocène.

Les prélèvements dans la nappe de l'Eocène s'élèvent à 13,1 Mm3 en 2019, soit une augmentation de 3,7 % par rapport à 2018. Cette hausse aurait pu être beaucoup plus importante sans la remise en service de l'usine de Gamarde et la pluviométrie favorable de fin 2019.

L'année 2019 a connu un jour de pointe de consommation le 27 juin, au cours duquel 180 135 m³ ont été

distribués. Ce volume reste inférieur au volume de pointe livré au réseau en 2017, qui avait atteint la valeur élevée de 182 261 mètres cubes par jour (m³/j). Contrairement à ce qui avait été constaté en 2017, il n'a pas été observé en 2019 d'ouvertures intempestives des équipements de lutte contre l'incendie (phénomène de streetpooling), qui avaient contribuées à l'importance du volume distribué en pointe en 2017.

Toutes ressources confondues, 54,16 Mm³ ont été prélevés en 2019 contre 53,37 Mm³ en 2018, hors volumes prélevés et reversés au milieu naturel suite à la pollution de la ressource de Thil et Gamarde à Saint-Médard-

en-Jalles (0,55 Mm³ en 2019 contre 1,53 Mm³ en 2018, soit une baisse de 64% suite à la remise en service de la galerie de Gamarde).

La population desservie a augmenté d'un peu plus de 6 000 habitants, portant le nombre d'habitants desservis à près de 754 500 habitants sur les 23 communes desservies par le service d'eau de Bordeaux Métropole.

L'année 2019 a été marquée par les travaux de reprise de l'étanchéité intérieure du réservoir de Paulin. Le chantier a été prolongé suite à une problématique de peinture au plomb, et se poursuit en 2020.

Il convient également de citer le chantier de tubage d'une conduite DN 1000 mm Rue Léo Saignat à Bordeaux, et le démarrage des travaux de dévoiement du réseau d'eau potable préalable à l'extension de la Ligne A du tramway.

Sur le réseau de canalisations d'eau potable, plus de 5,3 millions d'euros (M€) d'investissement ont été réalisés au cours de l'exercice 2019, et plus de 5,6 kilomètres (Km) de réseaux supplémentaires ont été intégrés au patrimoine du service.

Les travaux d'eau potable sur le quartier Saint-Jean-Belcier dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Bordeaux Euratlantique se sont poursuivis en 2019.

Les investissements en termes de renouvellement de branchements, en lien avec la mise en œuvre de l'avenant n°10 au contrat de concession, ont doublé par rapport à 2018, et ont été légèrement supérieurs à la prévision de l'année 2019 (3,2 M€ au total, soit + 0,2 M€ par rapport à la prévision).

S'agissant du renouvellement des compteurs, l'avenant n°10 mis en œuvre depuis le 1er janvier 2019 prévoit une dépense accrue en matière de renouvellement des compteurs jusqu'à fin 2021. On constate ainsi en 2019 une nette augmentation du renouvellement des compteurs de diamètre 15 mm, passant de 6 182 en 2018, à 13 004 compteurs renouvelés en 2019, soit plus du double, et représentant ainsi 4,7% du parc. Ainsi, à fin 2019, l'âge moyen du parc complet est de 11 ans alors qu'il était de 11,8 ans en 2018.

Suite à la mise en place, dès l'avenant n°9, d'un processus d'expérimentation s'inscrivant dans une politique sociale de l'eau privilégiant l'accompagnement des publics en difficulté par une aide personnalisée, 22 CCAS (Centre communal d'action sociale), 13 bailleurs sociaux et 4 bailleurs privés se sont engagés dans la mise en place du dispositif « Chèque eau ». Dans la poursuite de sa phase d'expérimentation, Bordeaux Métropole a développé le fonctionnement du dispositif avec des bailleurs privés quelle que soit la nature ou la taille de ces bailleurs. En effet, Bordeaux Métropole est une des 50 collectivités retenues pour la démarche d'expérimentation sur le plan national. Ce suivi alimente la réflexion du Comité national de l'eau sur la proposition de loi visant à la mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et l'assainissement.

Dans le cadre des ressources de substitution, Bordeaux Métropole a poursuivi les études pré-opérationnelles pour la mise en œuvre du projet « Champ captant des landes du Médoc ». Dans la continuité de l'année 2018 qui avait été consacrée à la concertation élargie avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par le projet, l'année 2019 a permis de finaliser le programme du projet, et d'initier la démarche d'instrumentation du milieu superficiel visant à établir un état initial de celui-ci. Enfin, une démarche de recherche de foncier pour accueillir les futurs forages et la station de pompage-traitement a été conduite.

- <u>Mise en œuvre de l'avenant quinquennal n°10 au contrat de concession</u>

L'année 2018 s'était conclue avec la finalisation des négociations relatives à l'avenant quinquennal, avec signature de l'avenant n°10 en date du 3 janvier 2019.

Cette révision quinquennale avait pour objectif d'intégrer les éléments techniques et économiques prenant en

compte les évolutions du service et de l'environnement du contrat depuis l'avenant précédent. Il s'agit du dernier avenant quinquennal ; courant 2021, les opérations de fin de contrat feront l'objet d'un ultime avenant.

Ainsi, en 2019, le délégataire a pris en compte les exigences et obligations de l'avenant n°10, notamment sur les points suivants :

- Maintien du niveau de renouvellement à visée patrimoniale et accompagnement du développement des infrastructures métropolitaines ;

- Renforcement des renouvellements de compteurs pour 1,2 M€ HT et de branchements pour 3,2 M€ HT ;

- Renforcement du programme de diagnostic et de réhabilitation des ouvrages de prélèvements d'eau (forages et sources) ;

- Renforcement des équipes de recherche de fuites afin d'améliorer le rendement de réseau ;

- Réalisation de la quasi-totalité des diagnostics d'ouvrages conformément aux engagements n°3 et 36 ;

- Poursuite des projets de ressources complémentaires, de sécurisation des ressources actuelles par l'avancement des DUP (Déclarations d'utilité publique) et la mise en place des périmètres de protection des ressources ;

- Rédaction d'un rapport complet sur les impacts de la future directive européenne sur l'eau sur les filières de traitement de Bordeaux Métropole (engagement n°21) ;

- Mise en place d'un plan d'action dans le cadre de l'engagement n°48 relatif à la régularisation des servitudes et autorisations d'occupation temporaire : 2 852 fiches d'état de situation de parcelles (pour un objectif de 2 730) ont été réalisées, et 420 projets de convention de servitude ont été transmis par le délégataire, dont 247 validés par propriétaire et transmis à plusieurs offices notariaux (sur 500 à réaliser avant la fin du contrat) ;

- Rédaction d'une note relative à l'agrément par le concédant des équipements, matériaux et technologies utilisés sur le périmètre concédé (engagement n°49) ;

- Respect des engagements énoncés dans l'annexe 39 relative aux projets de systèmes d'information (SI) : fourniture du référentiel des données de l'outil clientèle Odyssée, finalisation du projet de définition des processus du service de l'eau, finalisation de la cartographie applicative du service de l'eau, fourniture des documentations fonctionnelles d'Ausone, Tout Sur Mes Services (TSMS), et Tout Sur Mon Eau (TSME).

- Analyse de l'activité du délégataire

A l'issue de l'avenant n°10, le contrat compte 49 engagements dont 40 sont assortis de pénalités et 6 pouvaient faire l'objet de bonus.

Le délégataire a su garantir la continuité de service public tout en optimisant la gestion des prélèvements, conformément à la stratégie validée dans l'engagement n°1 qui incluait cette année la remise en service partielle de la galerie de Gamarde, qui était arrêtée depuis 2011 suite à l'épisode de pollution au perchlorate d'ammonium. Cette remise en service fait suite à l'avis favorable donné par l'hydrogéologue agréé dans le cadre de la procédure de DUP.

La qualité de l'eau distribuée en 2019 est toujours très satisfaisante avec un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées de 100 % pour la qualité bactériologique et de 99,8 % pour la qualité physico-chimique.

Le service public de l'eau potable de Bordeaux Métropole a procédé en 2019 à la réparation de 4 174 fuites au total (contre 4 000 en 2017), dont 370 fuites sur canalisations et 3 804 fuites sur branchements. Le nombre total de fuites réparées est donc en augmentation par rapport à 2018.

En 2019, la campagne de recherche active de fuites a permis d'ausculter 3 143 km de réseau, soit près de 1 130 km de plus qu'en 2018.

Les performances du système de télérelève sont mesurées par quatre indicateurs principaux et trois d'entre eux se maintiennent depuis 2013 en dessous des objectifs fixés. Ces indicateurs, fondés sur des données quantitatives, n'apportent pas de réponse qualitative évaluant les bénéfices au profit des usagers suite à la mise en place de la télérelève.

La mise en place d'une organisation clientèle dédiée à l'Eau Bordeaux Métropole est effective depuis le 1er janvier 2018. Elle vise notamment à améliorer le traitement de la clientèle « Grands comptes » de Bordeaux Métropole.
Depuis 2017, le périmètre de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers a évolué : les résultats de l'enquête présentés ne portent que sur un panel d'usagers résidant sur Bordeaux Métropole. Il est à noter que les usagers de l'Eau Bordeaux Métropole sont globalement plus satisfaits par le service que l'ensemble des usagers desservis par le même délégataire. Le niveau de satisfaction des usagers de Bordeaux Métropole en 2019 a baissé de 3 points avec 78% d'usagers satisfaits sur le périmètre du service de l'Eau Bordeaux Métropole (69% à l'échelle nationale) contre 81% en 2018. Le résultat de cette enquête peut être corroboré par le résultat de l'indicateur contractuel 41,14 relatif au taux de réclamations écrites pour 1 000 abonnés qui augmente sensiblement en 2019, passant de 11,77 en 2018 à 11,88 en 2019.

En 2019, le taux de réponse aux contacts écrits sous 8 jours ouvrés (envoi d'une lettre d'attente) a augmenté de 8%, passant au-dessus de l'objectif contractuel (résultat à 98% pour un objectif de 95%) tandis que le taux de réponse définitive sous 30 jours est passé de 81% en 2015 à 95% en 2019, mais toujours sous l'objectif contractuel.

Après une nette amélioration en 2017 du taux de prise d'appels, on souligne une légère baisse en 2018 puis en 2019, expliquée par la mise en place de la régionalisation des appels. Il passe ainsi de 96% en 2017 à 91% en 2019, mais reste cependant au-delà de la valeur objectif déterminée par le contrat.

En parallèle, le service clientèle de Bordeaux Métropole a été lauréat du prix « Service client de l'année 2020 » dans la catégorie distribution de l'eau. Ce prix, concomitant à la mise en place d'un service clientèle dédié et à l'engagement du délégataire dans l'obtention de la certification NF 345 vient encourager à poursuivre les efforts en matière d'amélioration de la qualité du service aux usagers.

- <u>Evolution des flux financiers</u>

Les recettes enregistrées au titre de l'exercice 2019 par le délégataire s'élèvent à 81,0 M€, soit une augmentation de 4,4% par rapport à la période précédente. Elles se composent principalement du chiffre d'affaires imputable à l'eau (72 M€) en hausse de 4,1% (+3 M€) par rapport à l'exercice 2018. Les autres produits constatés dans les comptes (près de 9 M€) correspondent à diverses recettes (travaux, accessoires…).

Dans la continuité de l'année précédente, l'exercice 2019 est marqué par une progression des volumes consommés de 2,7%, soit 1,2 millions de m³ d'eau vendus en sus.

L'évolution corolaire du facteur prix (1,2% sur l'année) complète l'explication de la hausse du chiffre d'affaires.

Les charges d'exploitation sont de 47 M€ au titre de 2019, en augmentation de 4% (2,8 M€) par rapport à l'exercice précédent (44 M€). Les principaux postes qui justifient cette variation sont la sous-traitance techniques (+0,8 M€), l'entretien du réseau (0,75 M€), les pertes sur créances irrécouvrables (0,6 M€) et l'énergie (0,54 M€).

Au regard de la prévision, les charges d'exploitation de l'exercice 2019 sont supérieures de 2,1 M€, soit un dépassement d'environ 5%.

Le cycle d'exploitation dégage un excédent en fonds de roulement retraité des provisions de 21,6 M€, soit une amélioration des capacités de trésorerie générées sur l'année de 11 M€. La variation demeure, comme dans les exercices précédents, très éloignée de la prévision (183 K€). Les déterminants de cette évolution significative tiennent néanmoins davantage à des dispositions administratives de l'Agence de l'Eau qu'à une optimisation de la trésorerie d'exploitation.

Le solde de trésorerie avant impôt sur les sociétés et frais ou produits financiers (liés à la trésorerie) est de 29 M€ sur l'exercice, soit un écart de +8,2 M€ par rapport à la prévision.

En cumul sur la période 2012-2019, l'amélioration par rapport à la prévision reste significative avec +12,2 M€. Elle traduit une trésorerie d'exploitation en baisse de -11,2 M€, largement compensée par un excédent de trésorerie lié au BFR (besoin en fonds de roulement) de 27,3 M€, ce qui ramène la trésorerie d'exploitation nette à 16,1 M€. Cette dernière se voit diminuer d'un effort d'investissement net des subventions de 3,9 M€.

Le solde de trésorerie cumulé depuis l'origine du contrat (1992) s'élève quant à lui à 172,9 M€ courants pour 160,1 M€ prévus au 31 décembre 2019. Le solde de trésorerie cumulé prévu à l'échéance du contrat était, lors de l'avenant n°9, prévu à 259,3 M€ courants. Compte tenu de la nouvelle prévision des seuls flux d'investissements lors de l'avenant n°10, le solde de trésorerie cumulé à l'échéance du contrat n'est pas connu.

II) Service public de l'eau industrielle

Le service approvisionne 20 établissements industriels de la presqu'île d'Ambés, s'inscrivant ainsi dans les objectifs du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) « Nappes profondes de Gironde » qui vise à réduire les prélèvements dans les unités de gestion déficitaires telle que la nappe de l'Eocène. A fin 2019, seuls 16 établissements consomment réellement de l'eau industrielle.

La pluviométrie hivernale 2018/2019 a permis aux étangs de se recharger en totalité dès février 2019. Les pluies de printemps ont permis de maintenir à distance de l'usine de production le bouchon vaseux (concentration en chlorures < 50 mg/L) jusqu'à fin juin.

La reprise de la production s'est faite courant novembre 2019 suite aux fortes pluies d'automne (baisse du taux de chlorures et de matières en suspension en Garonne).

L'usine a produit 728 997 m³ en 2019, soit 40 % de moins qu'en 2018. L'écart important sur les volumes pompés en Garonne entre 2018 et 2019 s'explique par deux principaux facteurs :

- Fin 2017, la production n'a repris que mi-décembre et les étangs étaient quasiment vide. Pour les remplir, la production a été maximale courant 2018, et notamment en début d'année, ce qui a généré d'importants volumes prélevés en Garonne sur l'année 2018 ;

- Début et fin 2019, de fortes précipitations ont permis aux étangs de se remplir partiellement sans nécessiter l'apport d'eau de Garonne, ce qui a fait mécaniquement baisser le niveau des prélèvements en Garonne en 2019.

En 2019, le service de l'eau industrielle a délivré 968 440 m³, ce qui représente autant d'eau économisée dans la nappe de l'Eocène, et une augmentation de 1,6 % de la consommation totale constatée par rapport à l'année 2018, soit une consommation plutôt stable.

➢ Evolution des flux financiers

La régie d'eau industrielle enregistre en dépenses 551 k€ en exploitation, et 218 k€ en investissement. En recettes, la régie constate 698 k€ en exploitation et 269 k€ en investissement ; compte tenu des résultats antérieurs, des reports et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'établit à 732 k€.

III) Service public de l'assainissement collectif

Dans le cadre des dispositions du contrat de concession, la Société de l'assainissement de Bordeaux Métropole (SABOM), filiale de Veolia Eau – Compagnie générale des Eaux, assure, de 2019 à 2025, l'exploitation des services publics de l'assainissement collectif sur le territoire métropolitain à l'exception de la commune de Martignas-sur-Jalle. Il garantit notamment la collecte, le pompage et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination des boues issues des ouvrages d'assainissement.
Par ailleurs, pour des raisons spécifiques au territoire métropolitain, sa mission est étendue au stockage, au pompage, à l'évacuation ou au traitement des eaux pluviales urbaines, pour l'ensemble des communes de Bordeaux Métropole.

Quelques prestations relevant de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sont également confiées à la SABOM car étroitement liées à la gestion des services publics de

l’assainissement.

Bordeaux Métropole assure pour sa part la maîtrise d’ouvrage des installations du service public de l’assainissement (définition de la politique d’équipement du territoire, financement et réalisation des systèmes de collecte et de traitement des eaux ainsi que des opérations de renouvellement des canalisations) et l’intégration des nouveaux ouvrages et des ouvrages renouvelés au patrimoine affermé.

- Faits marquants de l'année 2019

Une pluviométrie de 1088,2 mm supérieure à la moyenne des trente dernières années (898 mm) a été constatée en 2019. En déficit de janvier à mi-octobre par rapport à la moyenne de 1980 à 2018 inclus, la pluviométrie s’est brusquement inversée par la suite, pour finir en excédent de plus de 20 % par rapport à une année moyenne. Le dernier trimestre a apporté plus de la moitié de la pluviométrie annuelle 2019, dont plus de 300 mm pour le seul mois de novembre, le second mois à plus de 300 mm depuis (au moins) 1966. Onze passages en Situation A (risque orageux majeur) ont été enregistrés en 2019 au télécontrôle RAMSES. Seul l’évènement du 26 juillet 2019, qui s’est abattu sur la partie ouest de la Métropole (Villenave d’Ornon, Gradignan, Talence, Bordeaux, Bruges et Le Bouscat), s’est avéré être associé à des précipitations à la fois intenses et abondantes sur Bordeaux Métropole (cumul de plus de 50 mm).

L’année 2019 est marquée par le démarrage de la délégation des services publics de l’assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines avec la SABOM.
Une des premières actions du délégataire a été la création d’un accueil clientèle assainissement le 2 janvier, rue Judaïque à Bordeaux.

Le premier chantier de renouvellement de réseau par le délégataire assainissement a eu lieu en avril, rue Delbos dans le quartier Bordeaux Maritime. 5 M€ sont ainsi confiés chaque année au délégataire pour le renouvellement de canalisations d’eaux usées ou unitaires de petits diamètres, constituant une nouveauté importante du contrat et démultipliant la capacité de la Métropole à renouveler son réseau.

Lancé en 2015, le projet REGARD porté par Bordeaux Métropole au sein d’un consortium de 9 partenaires (LyRE, Université de Bordeaux, IRSTEA, Université de Bordeaux Montaigne, CNRS, INERIS, SUEZ, Cap Sciences) s’est achevé en 2019. A cette occasion, un séminaire de restitution finale s’est tenu le 25 juin 2019 à la Cité du Vin à Bordeaux, rassemblant 175 personnes, et conduisant à de nombreuses retombées médiatiques (reportage vidéo TV, articles de presse : 20 minutes, Sud-Ouest, RCF, Bordeaux Business, Rue 89, Aqui.fr).

En juin 2019 a également été lancée l’exposition itinérante sur les micropolluants. Cette exposition, réalisée avec Cap Sciences, a pour objectif de valoriser les résultats du projet REGARD et de sensibiliser le grand public et les scolaires sur le fait que nous sommes tous émetteurs de micropolluants mais que nous pouvons tous être acteurs pour les réduire. L’exposition itinérante va se déplacer sur tout le territoire métropolitain et même au-delà pendant un peu plus de 2 ans pour aller à la rencontre du grand public et des scolaires. Tout au long de l’année 2019, l’exposition a été présentée à la Cité du Vin, à l’Hôtel Bordeaux Métropole, à la Fête de la science de l’Université de Bordeaux, à la station d’épuration Louis Fargue, au Safe Water Summit (Toulouse).

- Analyse de l’activité du délégataire

Après un tuilage constructif, de septembre à décembre 2018, entre le délégataire sortant, la SGAC, le délégataire entrant, la SABOM, et Bordeaux Métropole, la SABOM a repris la gestion du service au 1er janvier 2019. La continuité de service a été assurée sans difficulté.

Les réunions mensuelles entre délégant et délégataire ont été initiées dès février 2019 et ont été élargies dès mars 2019 à une présentation en commune de l’activité du service dans la commune. Ces échanges directs avec les élus et les services communaux nécessitent une préparation et une pédagogie qui ont été appréciées. En 2019, 9 communes ont accueilli les revues mensuelles : Le Haillan, Mérignac, Saint-Louis-de-Montferrand, Artigues, Pessac, Eysines, Ambarès-et-Lagrave, Saint-Aubin-du-Médoc et Bassens.

La mise en place des ilotiers, nouveau métier accessible aux personnes éligibles à la clause d’insertion, a permis à la SABOM de renforcer sa proximité avec les communes et la surveillance des ouvrages d’assainissement de Bordeaux Métropole.

L’année 2019, première année du contrat, s’est traduite par un important travail de construction des

référentiels des engagements (livrables, fiches indicateurs), base du contrôle réalisé par le délégant, et de plateformes d'échange entre le délégant et le délégataire, permettant également de répondre aux demandes d'intervention des collectivités.

Concernant le volet communication, la SABOM a initié des opérations originales et intéressantes telles que le Hackaton permettant ainsi à des étudiants de réfléchir autour du thème « La Garonne commence ici », ou la peinture de tampons associée à une opération d'affichage toujours sur le même thème « La Garonne commence ici ».

Le délégataire a été particulièrement impliqué dans les grands projets de la Métropole, et en particulier dans les avis sur projets et le suivi des chantiers des opérations Euratlantique et Bastide Niel. En qualité d'opérateur garant des bonnes conditions d'exploitation des ouvrages du service, les avis de la SABOM permettent de gérer au mieux les évolutions sur le patrimoine assainissement de la Métropole et d'alerter en amont le délégant sur des situations potentiellement à problème.

De nombreuses innovations ont été initiées en 2019 :

- dératisation mécanique, qui permet de limiter les apports de micropolluants dans les réseaux d'assainissement et dans le milieu naturel ;

- pré-diagnostics des réseaux non visitables par le biais des drones Prédire, permettant de guider le programme de curage préventif et le programme d'inspections télévisées patrimoniales ;

- nouvelle application permettant de suivre les flux entrants/sortants des systèmes d'assainissement de la Métropole en temps « quasi réel », appelée Bilan des flux.

Pour l'année 2019, les systèmes d'assainissement d'Ambès, Clos de Hilde, Sabarèges, Lille Blanquefort, Cantinolle et Louis Fargue sont conformes en collecte, traitement et performance au niveau européen et au niveau local. Les services de l'Etat ont confirmé le bon fonctionnement des installations de Bordeaux Métropole.

L'année 2019 est marquée par une baisse significative de plus de 7% des volumes traités par les stations d'épuration de Bordeaux Métropole. Cette tendance est liée à une diminution de la pluviométrie sur la période de janvier à octobre 2019. A contrario, les mois de novembre et décembre sont marqués par une très forte pluviométrie qui a impacté directement les volumes déversés en tête de station (Louis Fargue et Cantinolle). En effet, plus de 83% des volumes déversés en tête de station l'ont été durant les 2 derniers mois de l'année (près de 365 000 m3 déversés en 2 mois).

La charge en DBO5 reçue sur les stations est en hausse significative de près de 8% par rapport à l'année précédente. Cette tendance est probablement liée à une période de temps sec prolongée durant la période hivernale qui a entraîné la baisse des volumes d'eaux parasites suivie de fortes pluies à partir de novembre, provoquant un autocurage des réseaux.

La filière de compostage a permis de traiter 100 % des boues produites par les stations d'épuration.

En cette première année du contrat, le délégataire a tenu les objectifs minimaux de renouvellement et d'investissement imposés par le contrat. Le délégataire comptabilise donc près de 8,9 M€ de renouvellements (blocs A, B, C, D, E, F, G, J), soit un taux de 102 % par rapport à l'objectif contractuel et près de 6,2 M € d'investissements (blocs 2 et H), soit un taux de 92,6 % pour le bloc 2 et de 72,7 % pour le bloc H. Le délégataire a intégré à ses investissements des objectifs d'économie d'énergie, de pérennisation, d'optimisation et d'amélioration du fonctionnement des usines.

Le volet relation usagers a été le segment d'activité qui a eu le plus de mal à se mettre en place en 2019. L'activité branchements neufs est la seule activité qui a engendré des réclamations en début de contrat, du fait de la transition, entre la SGAC et la SABOM, de la gestion des demandes (RDV calés par la SGAC, délais de réalisation des travaux).

Le délégataire devra en 2020 cadrer les processus métiers relatifs à la clientèle afin de lui permettre d'atteindre les objectifs contractuels, notamment concernant le délai de 8 semaines pour la réalisation des branchements neufs, ou les enquêtes de conformité au colorant.

Le télécontrôle RAMSES constitue un élément essentiel de la lutte contre les inondations de la Métropole en raison de sa capacité à anticiper les événements pluvieux et leurs conséquences, notamment par l'utilisation de la Gestion Dynamique phase 2, pour laquelle l'année 2019 a été la première année de fonctionnement.

L'indicateur de performance de la Gestion Dynamique phase 2 sur l'année est de 82 %, valeur supérieure à l'objectif contractuel (75%).

Les missions GEMAPI, notamment sur la surveillance des ouvrages exutoires en rivière, ont été renforcées dans le cadre de ce nouveau contrat. La gestion de la SABOM sur ce volet a rempli les objectifs avec une surveillance accrue en cas de gros coefficient ou d'évènement climatique, une présence sur le terrain et des interventions réactives et efficaces.

Dans la continuité du précédent contrat, le délégataire a maintenu la politique environnementale d'exploitation des différents sites (fauche différenciée) et la labellisation EVE « Espace végétal écologique » pour les dix bassins l'ayant obtenue sur le précédent contrat, et poursuivi la gestion raisonnée de ces sites avec en particulier l'expérimentation de l'éco-pâturage sur les stations d'épuration de Sabarèges et Louis Fargue.

Le délégant a clairement affirmé dans le nouveau contrat de délégation le caractère stratégique de la maitrise du SI et son ambition en la matière. Malgré les moyens importants mis en œuvre, le délégataire a probablement sous-évalué l'intensité de travail, la rigueur et la technicité qu'implique la conduite de l'ensemble des projets SI. Un effort supplémentaire et une évolution de l'organisation du délégataire sont ainsi attendus dans la conduite du programme et le pilotage des projets SI, et le respect des échéances.

- Evolution des flux financiers

Les produits d'exploitation s'élèvent à 58,1 M€ en 2019 et sont constitués du chiffre d'affaires lié à la redevance assainissement part SABOM pour 19,6 M€, du chiffre d'affaires lié à la redevance eaux pluviales pour 17,1 M€ et du chiffre d'affaires des travaux de branchements pour 4,4 M€. Les autres produits sont composés de production immobilisée pour 6,2 M€ et de transferts de charges de renouvellement pour 8 M€ et divers autres produits.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 61 M€ en 2019 ; elles sont principalement constituées de charges de personnel pour 13 M€, de charges contractuelles de renouvellement pour 8,4 M€, de charges réelles de renouvellement pour 8,9 M€, de charges relatives aux investissements pour 6,2 M€, de charges liées aux travaux de branchements pour 4,6 M€, de frais de siège et convention de prestations de services internes pour 3 M€, de consommation d'électricité pour 3,1 M€ et produits de traitement pour 1,3 M€ et des charges d'entretien en sous-traitance pour 5,4 M€.

Enfin, le résultat net affiche une perte de -2,9 M€.

Le taux de marge global s'établit à -6,51% en 2019 alors que le compte d'exploitation prévisionnel prévoyait un taux de marge de -0,58% pour la première année du contrat.

La première année se solde par un retard de -2,6 M€ de résultat net par rapport au compte d'exploitation prévisionnel (CEP) 2019, se justifiant principalement par un chiffre d'affaires inférieur à celui du CEP de -1,2 M€ et par certaines charges d'exploitations supérieures à celles prévues au CEP. Elle se caractérise également par un retard en matière d'investissement et de travaux de renouvellement par rapport à un engagement contractuel beaucoup plus fort que précédemment.

IV) **Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)**

Créé en décembre 2005, le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC) est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire métropolitain, d'apporter toutes les informations et les conseils nécessaires à ses usagers pour un bon fonctionnement de leurs installations, et de réaliser le diagnostic au moment des cessions immobilières. Il est également chargé de valider les projets d'installations à réaliser dans le cadre d'immeubles neufs construits en zones non desservies par l'assainissement collectif ou dans le cadre d'une réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif et de contrôler leur conformité.

En 2019, le SPANC a contrôlé 327 installations d'assainissement non collectif. Bordeaux Métropole compte, au 1er janvier 2019, 3 149 installations existantes non raccordables au réseau public d'assainissement, dont 8% sont des installations raccordables non raccordées au réseau (RNR) et 2% bénéficient de dérogations à l'obligation de raccordement.

Concernant les demandes de contrôles d'installation d'assainissement non collectif, il est à noter que le SPANC a instruit 101 dossiers de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif, contrôlé

67 installations neuves/réhabilitées et réalisé 159 contrôles de bon fonctionnement sur installations existantes.

Le nombre de contrôles réalisés par le SPANC en 2019 est sensiblement le même qu'en 2018 (242), le SPANC ayant eu sur ces deux années un effectif incomplet sur une partie de l'année.

- Evolution des flux financiers

En 2019, les recettes d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 137 k€, tandis que les dépenses d'exploitation de l'exercice atteignent 124 k€. Le budget dégage un excédent d'exploitation sur l'exercice de 13 k€. Compte tenu des résultats antérieurs, des reports et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'établit à 182 k€.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1411-13, L1411-14, L1413-1 et L2224-5,
VU le traité de concession du service public de l'eau potable conclu le 27 décembre 1991 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la société Lyonnaise des eaux (devenue Suez Eau France), et ses avenants,
VU le contrat de concession des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines conclu le 25 juillet 2018 entre Bordeaux Métropole et la SABOM,
VU l'avis du Conseil d'exploitation du SPANC en date du 27 mai 2020,
VU l'avis du Conseil d'exploitation du service public de l'eau industrielle en date du 27 mai 2020,
VU l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 19 octobre 2020,
VU les rapports annuels 2019 des délégataires des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

- Il ressort des dispositions du CGCT qu'il revient à Bordeaux Métropole de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et non collectif,

- La partie du rapport précité concernant le SPANC a fait l'objet d'un examen par son Conseil d'exploitation le 27 mai 2020,

- La partie du rapport précité concernant le service public de l'eau industrielle a fait l'objet d'un examen par son Conseil d'exploitation le 27 mai 2020,

- Le RPQS de l'eau et de l'assainissement a fait l'objet d'un examen par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 19 octobre 2020, en application de l'article L1413-1 du CGCT,

DECIDE

Article 1 : de donner un avis favorable au Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) relatif aux services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2019, ci-annexé, présenté par Monsieur le Président de Bordeaux Métropole en application des dispositions de l'article L2224-5 du CGCT.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **27 OCTOBRE 2020** **PUBLIÉ LE :** **27 OCTOBRE 2020**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE